



DEMANDE D'ARRETE DE POLICE ET DE CIRCULATION

! Les demandes d'arrêtés doivent être réceptionnées par la Ville d'Angers, Direction Voirie Communautaire et Espace Public au minimum 30 jours avant le début des travaux, accompagnées impérativement du dossier d'exploitation (si celui-ci est rendu nécessaire en fonction de la nature et l'importance des travaux).

Direction Voirie Communautaire et Espace public Ville d'Angers: Hôtel de Ville – CS80011 – 49020 Angers Cedex 02 Tel : 02.41.21.54.00 espace.public@ville.angers.fr

Intitulé de la demande OU type de travaux :

Localisation précise du site concerné par la demande (joindre plan des travaux et des emprises):

Voie(s) communale(s) : (précisez : au droit du numéro.... Ou de à)

Réglementation souhaitée :

Date et heure du au Date et heure de fin

Contraintes de circulation :

- Circulation interdite Circulation alternée par : K10 ou B 15 + C 18 ou par feux tricolores
- Sens interdit ou sens unique
- Neutralisation de voie : couloir droit et/ou gauche et/ou Bus et/ou piste ou bande cyclable
- Chaussée rétrécie
- Suivant l'avancement des travaux Vitesse limitée à : __ km/h

Arrêt et stationnement réservation du stationnement dans les emplacements délimités

Interdiction de Stationner (zone payante panneaux à mettre en place 48h avant zone gratuite panneaux à mettre en place 7jours avant)

Autres mesures :

une déviation sera mise en place par le demandeur par la Ville d'Angers (accord préalable à obtenir auprès de Direction Voirie)

La pose, la surveillance ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur assisté par : Une entreprise spécialisée (à préciser ci-dessous) Autre (à préciser ci-dessous)

Nom de l'entreprise:

Date de la demande :

Adresse :

Tel : ...

Mobile :

Fax :

Courriel :

Pièces jointes à la demande et constituant le dossier d'exploitation :

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

- Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers de l'espace public et aux riverains
- Plan de situation au 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux au 1/200 ou 1/500 ème Schéma de signalisation
- Itinéraire de déviation au 1/2000 ou 1/5000 ème

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à Le

Nom : Qualité :

Accord Direction Voirie Communautaire et Espace Public Angers

N° Dossier :

Dossier d'exploitation incomplet Hors Délais Refus Keolis

Accord Refus

Visa Instructeur :

Commentaires :

Date transmission au G.U.